

Études de théologie (?)

« *te a doctoratus (sic) seu magisterii (sic) in sacra pagina per te pretensi et quibus vis aliis gradibus, dignitatibus et officiis privavimus...* » [et non « *doctor in theologia* » ou « *licentiatus in theologia* » !!]

1. soit Berquin a acquis (où ?) le grade de docteur, ou de licencié ou maître en théologie ; mais il s'en est 'de facto' privé par son attitude hérétique (cf. D' Argentré, I, 2, page 410).

2. Soit Berquin se prévaut de ses compétences scripturaires sans avoir un grade officiel, en vertu de la doctrine du sacerdoce universel.

→ explique alors qu'on ait considéré comme une licence intolérable qu'il ait écrit sur les matières de la foi ; sa lutte = montrer que les clercs ne sont plus fondés à déclarer qu'ils ont seuls le droit d'interpréter l'Évangile.

Certains auteurs (ex. Hauréau) en font un docteur en théologie (?).